

Profil type d'une famille à l'école des Trois Sources

... afin d'évoluer ensemble dans un climat de confiance, de cohérence, de cohésion et de continuité.

La famille qui sollicite l'admission d'un enfant à l'école doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Partager sa démarche de réflexion qui l'amène à s'intéresser à un autre modèle d'école.
- Adhérer aux composantes du projet éducatif de l'école des Trois-Sources : ses valeurs, sa philosophie, ses pratiques d'enseignement et d'évaluation.
- S'engager à s'impliquer :
 - d'abord auprès de son enfant, à l'école comme à la maison
 - dans l'école comme membre à part entière de la triade (soit un minimum de 3 heures par mois se concrétisant la plupart du temps par des visites d'une heure à une heure trente.)
- Collaborer personnellement de façon authentique et significative à la mise en œuvre des orientations éducatives de l'école, et ce, tout au long du primaire

Capacité d'accueil

Le nombre d'élèves admis est limité par le nombre de places disponibles dans chacun des groupes et varie d'une année à l'autre. Le nombre de places disponibles n'est pas publié, étant donné qu'il est rarement connu avant la fin des inscriptions.

Critères d'admission

- Participer à la soirée d'information organisée par l'école. Cette rencontre a lieu, généralement, au mois de novembre de l'année précédant le début de l'année scolaire visée par la demande d'admission
- Compléter le questionnaire d'admission et le faire parvenir à l'école dans le délai prévu,
- Se présenter à une entrevue, suite à une convocation, avec des représentants du comité d'admission (généralement composé d'un membre du personnel de l'école et de deux parents).
- Signer le pré-contrat d'engagement d'implication dans l'école.
- Pour les enfants désirant s'inscrire au 1^{er}, 2^e, 3^e cycle, le bulletin scolaire de l'année précédente sera demandé.

Convocation à l'entrevue

Suite à une évaluation du comité d'admission de chaque questionnaire d'admission, les parents, dont le questionnaire

a été retenu, sont invités par lettre, à venir passer l'entrevue aux moments prévus à cette fin (généralement en janvier). Dans certains cas, le groupe d'intervieweurs recommande une deuxième entrevue par un autre groupe. Les familles sont alors invitées par téléphone à se présenter une deuxième fois à l'école.

Entrevue

L'entrevue a pour but de vérifier l'adhésion des parents aux valeurs de l'école, la compréhension du projet éducatif de l'école ainsi que la capacité des parents à s'impliquer dans l'école. Afin de s'assurer d'une intégration réussie et d'une participation heureuse à la communauté de l'école, il est souhaitable lors de cette entrevue que les deux parents soient présents, la présence de l'enfant n'est pas requise. Dans le cas de garde partagée, si un des parents est absent, une lettre est demandée. Dans cette lettre le parent absent exprimera son consentement à ce que l'enfant fréquente l'école.

Priorité d'admission

En plus des critères habituels de la commission scolaire, les critères suivants seront appliqués dans l'ordre pour déterminer la priorité d'inscription des élèves.

1. L'élève qui a fréquenté l'école pendant l'année scolaire précédente et pour lequel les parents ont honoré leur engagement et qui demandent la réinscription.
2. L'enfant, frère ou sœur d'un élève de l'école tel que décrit au point 1, tel qu'ainsi défini : - Tous les enfants issus d'un même père et /ou d'une même mère, quel que soit l'âge. (Le principe de « fratrie » ne s'applique pas aux élèves en classe adaptée.)
3. Enfant du personnel permanent de l'école et du service de garde qui cumulent deux ans de service dans l'école.
4. Enfant d'une famille ayant déjà eu un autre enfant à l'école, mais qui n'y est plus pendant l'année scolaire visée par la demande initiale d'admission.
5. Enfant ayant fréquenté une école alternative du réseau et étant recommandé par cette dernière.
6. Évaluation du dossier d'admission. Chaque dossier est examiné et coté par le comité d'admission à l'aide d'une grille afin d'en assurer la constance.

Notes :

- (1) *Les familles qui correspondent aux no 1, 2 et 3 sont exemptes de l'entrevue, mais doivent remplir le formulaire d'inscription.*
- (2) *Les familles qui n'ont pas honoré leur engagement doivent refaire le processus d'admission.*

Avis écrit d'admission ou de refus

Une fois les familles sélectionnées, le secrétariat de l'école expédie les lettres aux parents, confirmant ou non l'admission de leur enfant, ou les informant que leur famille est sur une liste d'attente. Cette lettre est envoyée au mois de février au plus tard. *Les décisions du comité sont finales et sans appel, il est donc inutile de contacter l'administration de l'école comme recours de contestation.*

Liste d'attente

Les familles se trouvant sur la liste d'attente peuvent être appelées en tout temps, et ce, jusqu'au 30 septembre de l'année visée par la demande d'admission afin de combler une place disponible.

Au mois de novembre de l'année suivant celle de la demande d'admission initiale, l'école communiquera avec les premières familles sur la liste d'attente (généralement les 4 premières) afin de confirmer ou non leur intérêt et leur engagement envers l'école des Trois-Sources. *Ces familles n'ont pas à refaire le processus d'admission.* Si elles confirment leur intérêt, elles sont automatiquement acceptées, et ce, jusqu'à ce que le ratio établi dans la classe par la direction soit atteint.

Note : Le ratio d'élève par enseignant au 1er, 2^e et 3^e cycle est supérieur à celui du préscolaire, il est de norme de permettre l'ajout d'enfants dans les classes de première année et les suivantes.

ÉCOLE DES TROIS-SOURCES



Politique d'admission

Préparé par le comité d'admission